



## PREVISIONS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURE PREFERATORALE LEVEE

### DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

#### FIN de la procédure d'information et de recommandations pour les particules (50 µg/m<sup>3</sup>)

**Prévisions pour aujourd'hui  
Lundi 30/01/2017**

**Prévisions pour demain  
Mardi 31/01/2017**

**Levée**  
de la procédure d'information et de recommandations pour les particules

**Pas de dépassement**

**- Description du phénomène -**

Selon Météo France, l'arrivée d'une perturbation pluvieuse est bien arrivée courant de la nuit du dimanche 29 au lundi 30 janvier 2017. Elle va maintenir un ciel couvert la journée avec des passages pluvieux plus réguliers et parfois marqués en matinée, suivis de pluies fines intermittentes au cours de l'après-midi. Un vent de sud-ouest est bien présent avec localement des pointes à 40-50 km/h. Enfin, les températures sont désormais positives, entre 5 et 6°C en journée.

Selon ATMO Grand Est, une diminution des concentrations en particules PM10 dans l'air du département de la Moselle s'observe depuis le dimanche 29 janvier. Les niveaux sont désormais en-dessous du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 sur l'ensemble du département de la Moselle. Les modèles de prévision ne présentent aucun dépassement de seuils pour les particules PM10 sur la Moselle ce lundi 30 janvier 2017 ainsi que sur les deux prochains jours.

**Ainsi, la procédure d'information et de recommandations est levée ce lundi 30 janvier sur le département de la Moselle.**

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.air-lorraine.org">www.air-lorraine.org</a> Astreinte : <b>06.80.84.22.53</b>	<a href="http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr">www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.ars.lorraine.fr">www.ars.lorraine.fr</a>
		
	<a href="http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr">www.meurthe-et-moselle.gouv.fr</a> <a href="http://www.meuse.gouv.fr">www.meuse.gouv.fr</a> <a href="http://www.moselle.gouv.fr">www.moselle.gouv.fr</a> <a href="http://www.vosges.gouv.fr">www.vosges.gouv.fr</a>	